

Image not found or type unknown



Bail expire ca fait 2 ans

Par **RIRI92190**, le **04/05/2011** à **11:56**

Bonjour,SVP AIDER MOI JE LOUE UN APPARTEMENT DE 33M C UN 2 PIECE CA FAIT PLUS DE 2 ANS QUE JAI PLUS DE BAIL MES JE PAIE TOU LES MOI MON LOYER ET JAI DES QUITANCE DE LOYER DELIVRÉ PAR LE BAILLEUR ESQUIL A LE DROIT DE MEXPULCé DE SON APPARTEMENT SON PROPOSITION DE RELOGEMENT EN SACHAN QUE JE VIS AVEC MA FEMME ET MES 3 ENFANT SVP JAI PEUR LE PROPRIETAIRE VEUX RECUPERé SON APPARTEMENT POUR LE VENDRE REPONDER MOI SVP

Par **edith1034**, le **04/05/2011** à **12:06**

vous avez signer un bail d'habitation, rnrnil est renouvelé automatiquementrnrnle bailleur ne peut le reprendre pour le vendre qu'à la fin des six ans avec un congé en bon et due forme rnrnles congés sont parfois entachés de faute qui les rend caduques, pour tout savoir sur le bail et arrêter d'avoir peurrrnrn<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>

Par **edith1034**, le **04/05/2011** à **12:07**

vous avez signer un bail d'habitation, rnrnil est renouvelé automatiquementrnrnle bailleur ne peut le reprendre pour le vendre qu'à la fin des six ans avec un congé en bon et due forme rnrnles congés sont parfois entachés de faute qui les rend caduques, pour tout savoir sur le bail et arrêter d'avoir peurrrnrn<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>